

CONSEIL

EN PRÉVENTION

Bénéficiez d'un accompagnement  
pour protéger la santé et la sécurité  
de vos agents



## CONSEIL EN PRÉVENTION

Les employeurs publics sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Ils définissent une politique de prévention des risques professionnels et mettent en place une organisation spécifique au sein de laquelle est coordonnée l'action des différents acteurs.

### BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓



### CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org  
03 81 99 36 30



### TARIFICATION

Collectivités affiliées :  
inclus dans la  
cotisation

Collectivités non  
affiliées :  
facturation à l'acte



## BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE VOS AGENTS



Le centre de gestion favorise l'engagement des employeurs territoriaux dans une démarche de prévention des risques professionnels et les accompagne dans le déploiement de leur démarche de prévention.

Le service prévention répond aux demandes et attentes des employeurs dans le domaine de la prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, mais aussi dans le cadre d'études ergonomiques individuelles et/ou collectives.

Le conseil en prévention s'articule autour de la mise à disposition d'une documentation technique, de réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières, de l'animation des réseaux des acteurs de la prévention, d'études de postes de travail ou de services...

### + NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Des professionnels experts dans leurs domaines de compétence
- Un conseil personnalisé
- Des interventions dans les collectivités pour des conseils adaptés à chaque situation
- Une mise à jour continue des connaissances

